

ORTEN

Kigali, le 13 avril 1982

NDISWANI Joseph
Docteur en Droit
B.P. 770.
KIGALI.

Planif. / Kigali
Phyger.
112/692/A.1.0/82
A. 11/11/82
N° 25.4 82
N° 716/82

el

Monsieur le Directeur de l'ORTEN.

Concernant l'indemnisation de Bikini.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir verser au compte du Syndicat d'initiative de Gisenyi, n° BCR 70.350, à Gisenyi le montant de 3.127.918 Frs. repris dans votre estimée n° ORTEN/01/036 du 5/1/1982.

Veuillez considérer la présente, dès le versement, comme décharge totale relative à toutes réclamations passées et futures dudit Syndicat d'initiative de Gisenyi concernant les lieux litigieux à l'encontre de votre Etablissement.

Pour le Syndicat d'initiative de Gisenyi.

- C.I.: - Excellence, Monsieur le Président V

de la République

[Signature]
NDISWANI Joseph.

Kigali.

- Ministre des Finances

Kigali.

- Ministre du Plan

Kigali.

- Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement

Kigali.

G.I.8

- Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération.

Rizali.

- Ministre de la Justice.

Rizali.

- Préfet de Préfecture

Géneral.